



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

## CCMD de l'ens.privé du dpt du Gers

CCMD
188

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00		
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	112	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	2
B. Nombre de votants	B =	89		Nombre de sièges à pourvoir	P = 2
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	0		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	89		$G = \frac{D}{P} = \frac{89}{2} = 44,50$	

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2eme siège	3eme siège	
Liste Snec-CFTC Ensemble Voyons Loin	CFTC	65	1	1 <sup>er</sup> - 32,50			2
Spelc 32 : Epauler Représenter Défendre	SPELC	24	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MACH Laurent CABRE Jean	Président Secrétaire	

**Élection des représentants du personnel à la commission consultative mixte  
départementale du Gers**

**SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022**

**Réunion du 8 décembre 2022**

**PROCLAMATION DES RESULTATS**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 21 heures 40, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

**A. Composition du bureau de vote**

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Marie CABROL, directrice de l'enseignement privé

Délégués des listes :

1. Monsieur Frédéric BEZOMBES, délégué titulaire de la liste Snec-CFTC
2. Madame Patricia PETIT-FAVRE ou Madame Véronique ROUVIERE, déléguées titulaire de la liste SPELC et suppléante

**B. Résultats du dépouillement**

**Données générales**

Nombre des électeurs inscrits :	<b>112</b>
Nombre des votants :	<b>89</b>
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	<b>0</b>
Nombre de suffrages valablement exprimés :	<b>89</b>
Nombre de sièges	<b>2</b>

**Listes en présence**

Listes en présence	Snec-CFTC	SPELC
Nombre de voix	65	24

**C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence**

44.5

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

**Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE**

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
Snec-CFTC	1
SPELC	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE **(A)** sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir **(B)** répartis selon la règle du QE =

1

Nombre de sièges restant à pourvoir **(B) – (A)** =

1

**Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire .**

**Attribution du siège n° \_\_\_\_\_**

Listes en présence	Plus forte moyenne
Snec-CFTC	32.5
SPELC	24

La liste ...Snec-CFTC... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

**Attribution du siège n° \_\_\_\_\_**

Listes en présence	Plus forte moyenne
Snec-CFTC	
SPELC	

La liste ..... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° \_\_\_\_\_.

**Résultats :**

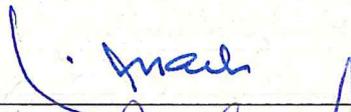
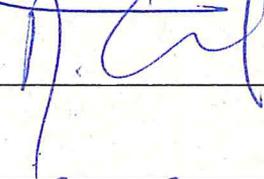
Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
Snec-CFTC	2
SPELC	0

**D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus**

Titulaires	Frédéric BEZOMBES
	Véronique GAUBET
Suppléants	Charlotte BITEAU
	Katy GIRAULT

**E. Observations**

**F. Emargements**

Le président	
Le secrétaire	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
Rouvière Spelc	